

<http://ec-jeanne-lecourt-blere.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article603>



Foire aux questions

- Administratif - les rentrées - accueil des nouveaux -



Date de mise en ligne : lundi 2 mai 2016

Copyright © École Maternelle Jeanne Lecourt - Bléré (37) - Tous droits

réservés

Voici ci-dessous, une liste de questions que des parents nous posent lorsqu'ils ont un enfant en âge d'être scolarisé. Vous devriez y trouver les réponses à vos interrogations. Sinon, contactez-nous ([lien ici](#)).

[Question] quelles sont les démarches pour pré-inscrire mon fils, ma fille ?

[reponse] La Mairie enregistre vos coordonnées pour vérifier votre adresse (condition pour scolariser votre enfant à Bléré). Elle édite un « certificat de pré-inscription ».

L'inscription se fait à l'école, généralement à partir du mois d'avril.

Les dates et les documents à fournir sont affichés à divers endroits de la commune (écoles, mairie, Centre Socio Culturel, Crèche, presse...) et sont disponibles sur ce site ([voir ici dernier article](#)).

[Question] la rentrée dès septembre prochain est-elle possible pour mon fils (ma fille) s'il est né en novembre ?

[reponse] Oui. L'école peut accueillir, dans la limite des places disponibles, les enfants dans leur année des 3 ans. Il doit être propre. Ses parents doivent être domiciliés à Bléré.

[Question] en lisant votre livret d'accueil ([voir ici](#)), j'ai noté les horaires de garderie : de 07h à 8h35 le matin et de 16h15 à 18h30 le soir. Quel est le prix horaire ?

[reponse] Ce service est géré par la municipalité. Toutes les informations sont sur le site de la mairie, à la rubrique « Jeunesse et Famille » : (<http://www.blere-touraine.com/jeunesse-et-famille>)

[Question] sieste : 13h15 jusqu'à environ quelle heure ?

[reponse] Pour les enfants de P.S. (Petite Section), la sieste est obligatoire TOUTE l'année, jusqu'en juillet. Le réveil échelonné débute vers 15h15. Les parents peuvent reprendre leur enfant à 16h15 (temps périscolaire).

[Question] prix / jour cantine ?

[reponse] Ce service est géré par la municipalité. Toutes les informations sont sur le site de la mairie, à la rubrique « Jeunesse et Famille » : (<http://www.blere-touraine.com/jeunesse-et-famille>)

Voir le règlement intérieur de ce service.

[Question] autres frais à supporter pour les parents durant l'année ?

[reponse] L'école PUBLIQUE est GRATUITE depuis des années et des années. Une Coopérative Scolaire existe dans notre école (OCCE : [voir ici](#)) pour gérer financièrement et légalement quelques activités spécifiques.

[Question] savez-vous s'il y aura école le mercredi matin ? Après-midi ? Et le samedi matin ?

[reponse] OUI. Une « réforme » est prévue à la rentrée 2014. Ce qui va changer sera rendu officiel après les élections municipales... ([voir ici](#))

Foire aux questions

Pour poser d'autres questions et faire profiter des réponses aux autres parents, [c'est ICI](#).